Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260709-2026_045-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la Salle de Cojoux à la place de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, M. Rafaël MORTIER

Absent : M. Hervé JARNOT

Excusée : Mme Sonia DEBROUX

Procurations : Mme Catherine DUTHU-DEBRAY a donné procuration à Mme Aline HERVÉ
Mme Emma MORIN a donné procuration à Mme Sandrine GAUDIN

Date de convocation : le 3 juillet 2026

Secrétaire de séance : Mme Sandrine GAUDIN

Objet :
Office des Sports & Jeunesse entre Aff et Vilaine : partenariat Sport et Jeunesse

M. le Maire annonce qu'il a sollicité l'Office des Sports & Jeunesse entre Aff et Vilaine pour la mise en place d'une convention à compter du 1er septembre 2026 en prestation Sport et Jeunesse.

M. le Maire souhaite préciser quelques éléments à savoir :

- la convention est proposée pour la période du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2027. Elle est bien sûr adaptable suivant les besoins de la commune, tant en termes de nombre de semaines que de durée des séances.

- Chacune des communes partenaires se voit attribuer un nombre d'heures d'intervention en fonction du critère « population ».

Les heures hebdomadaires d'intervention de l'Office sont les suivantes hors vacances scolaires :
* service jeunesse : 17.5 heures
* animations jeunesses : 29.5 heures (mi-temps coordinateur Jeunesse + 12 heures éducateur)
* animations sportives : 56 heures

.../...

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260709-2026_045-DE

La répartition pour la commune de Saint-Just est la suivante :

Commune	Nombre d'heures « Sport » (hors vacances scolaires)	Nombre d'heures « Jeunesse » (hors vacances scolaires)
Saint-Just	5	2

- La mairie s'engage à mettre à disposition un local afin de pouvoir accueillir les jeunes sur un créneau dédié.

- La subvention annuelle correspond à 13 €/ habitant soit pour une population de 1107 habitants la somme de 14 391 € à verser à l'Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine.

Pour l'exercice 2026, le montant de la subvention à verser est de 3597.75 € qui correspond aux 13 semaines d'intervention de septembre 2026 à décembre 2026. A partir de 2027 et pour la durée de la convention, Saint-Just versera la somme de 14391 €.

M. Rafaël MORTIER intéressé à l'affaire sort de la salle au moment de la mise en discussion de la délibération et ne prend part au vote.

Après délibération et au vu des éléments annoncés, le conseil municipal décide par 11 pour et 1 abstention :

- d'opter pour un partenariat avec l'Office des Sports & Jeunesse de Pipriac/Maure par la signature d'une convention à compter du 1/09/2026 au 31/12/2027,
- d'accepter les termes de la convention proposée par l'Office des Sports & Jeunesse entre Aff et Vilaine pour la mise à disposition d'un ou plusieurs salariés de l'Office (éducateurs sportifs diplômés),
- de nommer M. Nicolas DEBRAY, délégué à l'Office pour suivre ce dossier,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant notamment la convention à intervenir ainsi que la dépense qui sera imputée au C/6218 du Budget Primitif 2026.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

